

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le dix novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le quatre novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY -
Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Virginie MONTES -
Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS :

EXCUSES : Sonia MAUREL

SECRETARE DE SEANCE : Catherine MATHIEU

OBJET : Subvention DETR 2023 – Création et renforcement de voiries communales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création et de renforcement de voiries communales pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- . **approuve** le projet de création et renforcement des voiries communales :
VC 4 Le Lac, VC 61 Bonnefond, VC 13 La Rochette, VC 2 Soleilhac ;
- . **donne son accord** pour inscrire au budget 2023 le projet de création et de renforcement de voiries communales pour un montant de **96 690 € ht** ;
- . **sollicite** une subvention DETR la plus élevée possible pour ce type d'opération ;
- . **charge** Monsieur le Maire des démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie
le 10 novembre 2022
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20221110-22_11_004-DE
Reçu le 18/11/2022

Séance du 10 novembre 2022



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le dix novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le quatre novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY -
Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Virginie MONTES -
Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS :

EXCUSES : Sonia MAUREL

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine MATHIEU

OBJET : Subvention DETR 2023 – Création et renforcement de voiries communales (annule et remplace la délibération n° 22-11-004)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création et de renforcement de voiries communales pour l'année 2023. Suite à la demande de devis définitifs, le montant des travaux est revu à la hausse et s'élève à 111 032.50 € ht.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- . **approuve** le projet de création et renforcement des voiries communales :
VC 4 Le Lac, VC 61 Bonnefond, VC 13 La Rochette, VC 2 Soleilhac ;
- . **donne son accord** pour inscrire au budget 2023 le projet de création et de renforcement de voiries communales pour un montant de **111 032.50 € ht** ;
- . **sollicite** une subvention DETR la plus élevée possible pour ce type d'opération ;
- . **charge** Monsieur le Maire des démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie
le 10 novembre 2022

Le Maire :

Philippe DELABRE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20221110-22_11_005-DE
Reçu le 22/11/2022